



Communiqué de presse

Embargo: 25.3.2020, 8h30

15 Éducation et science

Étudiants à temps partiel dans les hautes écoles suisses en 2016: analyse approfondie

Dans les hautes écoles, une personne sur cinq étudie à temps partiel

Selon leurs propres indications, 22% des étudiant-e-s sont à temps partiel. La moitié d'entre eux accordent une place centrale à l'activité professionnelle qu'ils exercent à côté de leurs études. Les étudiant-e-s à temps partiel sont moins satisfaits de leurs conditions d'études que les étudiant-e-s à plein temps et se disent en moins bonne santé. Ils se distinguent aussi clairement des étudiant-e-s à plein temps par leur situation financière, de même que par leur âge, leur origine sociale et leur situation professionnelle. Tels sont les résultats du rapport thématique de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le rapport thématique distingue deux groupes d'étudiant-e-s à temps partiel. D'un côté, les personnes qui exercent principalement une activité professionnelle et qui poursuivent, en plus, des études (étudiant-e-s à temps partiel qui privilégient l'activité rémunérée, 12%). De l'autre, celles qui étudient à temps partiel pour d'autres raisons, comme des problèmes de santé, la pratique d'un sport d'élite ou pour garder leur(s) enfant(s) (étudiant-e-s à temps partiel qui mettent l'accent sur d'autres activités, 10%).

Une satisfaction moindre quant aux conditions d'études

Les deux groupes d'étudiant-e-s à temps partiel sont moins satisfaits de leurs conditions d'études que les étudiant-e-s à plein temps. Le degré de satisfaction est particulièrement bas chez ceux qui privilégient l'activité rémunérée: il s'élève en moyenne à 6,1 sur une échelle de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («très satisfait»). Le degré de satisfaction quant aux conditions d'études atteint par contre 6,6 chez les étudiant-e-s à temps partiel qui privilégient d'autres activités et 7,1 chez les étudiant-e-s à plein temps.

Une situation financière parfois meilleure

Les étudiant-e-s à temps partiel privilégiant l'activité rémunérée portent un meilleur jugement sur leur situation financière que les étudiant-e-s à temps partiel privilégiant d'autres activités et que les étudiant-e-s à plein temps. Ainsi, 38% des premiers déclarent avoir des difficultés financières moyennes à très grandes, contre 47% des étudiant-e-s à temps partiel qui privilégient d'autres activités et 43% des étudiant-e-s à plein temps.

Un âge plus élevé et une autre origine sociale

Les étudiant-e-s à temps partiel sont plus âgés que les étudiant-e-s à plein temps: 42% des étudiant-e-s à temps partiel (Activité rémunérée) ont plus de 30 ans. Chez les étudiant-e-s à temps partiel qui privilégient d'autres activités, cette proportion s'élève à 21%, contre 4% seulement chez les étudiant-e-s temps plein. On constate également des différences du point de vue de l'origine sociale: les étudiant-e-s à temps partiel sont moins souvent issus de familles où au moins l'un des deux parents dispose d'un diplôme d'une haute école (Activité rémunérée: 27%; Autres activités: 39%), alors que cette part s'élève à 46% chez les étudiant-e-s à plein temps.

Plus souvent des enfants

Les étudiant-e-s à temps partiel ont plus fréquemment des enfants (Activité rémunérée: 18,6%; Autres activités: 11,9%) que les étudiant-e-s à temps plein (1,9%). Chez les étudiant-e-s à temps partiel qui mettent l'accent sur d'autres activités, les femmes ont nettement plus souvent des enfants (17,4%) que les hommes (5,2%). Les étudiant-e-s avec enfant(s) consacrent un tiers (environ 21 heures) de leur budget-temps hebdomadaire au travail domestique et familial. Les étudiant-e-s à temps partiel du groupe «Autres activités» qui ont des enfants dédient même la moitié (30 heures) de leur budget-temps hebdomadaire au travail domestique et familial.

Plus fréquemment actifs à côté des études avec un taux d'occupation plus élevé

Les étudiant-e-s à temps partiel qui privilégient l'activité rémunérée sont, par définition, tous actifs (100%). Parmi les étudiant-e-s à temps partiel qui mettent l'accent sur d'autres activités, 88% exercent une activité rémunérée. Cette proportion s'élève à 69% chez les étudiant-e-s à plein temps. On constate également des différences du point de vue du taux d'occupation: si 9% des étudiant-e-s à plein temps travaillent à un taux d'occupation de 40% ou plus, la proportion est de 42% chez les étudiant-e-s à temps partiel qui mettent l'accent sur d'autres activités et de 91% chez ceux qui privilégient l'activité rémunérée.

Une moins bonne santé

Les étudiant-e-s à temps partiel portent une moins bonne appréciation sur leur état de santé général que les étudiant-e-s plein temps: 71% des étudiant-e-s à temps partiel privilégiant l'activité rémunérée et 72% des étudiant-e-s à temps partiel mettant l'accent sur d'autres activités estiment que leur état de santé est bon ou très bon, contre 78% des étudiant-e-s à plein temps. Ces différences restent significatives compte tenu de l'âge.

Définitions

Population de base, période d'enquête et taux de réponse de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s

La population de base de l'enquête 2016 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s (SSEE) est constituée de tous les étudiant-e-s immatriculés dans une haute école suisse au semestre d'automne 2015/2016 pour suivre des études menant à un bachelor, à un master ou à une autre formation (formation des enseignants du degré secondaire II, prestations entre le bachelor et le master, études menant à une licence). Elle ne comprend pas les personnes préparant un doctorat, ni celles qui suivent une formation continue, ni celles en semestre d'échange (par ex. Erasmus) dans une haute école suisse. L'enquête a été réalisée durant le semestre de printemps, du 24 mars au 30 mai 2016, au moyen d'un questionnaire en ligne. 17 087 étudiants y ont pris part, ce qui correspond à un taux de réponse net de 69%.

Activité rémunérée et taux d'occupation

Activité rémunérée exercée au cours des douze mois précédant l'enquête, durant les périodes de cours ou les vacances semestrielles, régulièrement ou non, y compris les stages rémunérés et l'assistantat. Les activités rémunérées exercées avant le début des études ne sont pas prises en considération. Le taux d'occupation est évalué en moyenne pour les douze mois précédant la date de l'enquête.

Budget-temps

Le budget-temps des étudiant-e-s indique le volume horaire dédié aux différentes activités, pendant une semaine type du semestre. La charge de travail a été saisie pour les activités suivantes: études, activité rémunérée en parallèle aux études, gestion du ménage et garde des enfants, activités bénévoles.

État de santé auto-évalué

L'état de santé auto-évalué est mesuré au moyen de la question suivante: «Comment est votre état de santé en général?». Les possibilités de réponses étaient «très bon», «bon», «assez bon», «mauvais», «très mauvais». Pour l'analyse, les réponses «bon» et «très bon» ont été regroupées.

Étudiant-e-s à temps partiel

La définition des étudiant-e-s à temps partiel se base sur les déclarations des étudiant-e-s eux-mêmes. Les personnes qui déclarent étudier à plein temps ont été classées dans la catégorie «Plein temps». Celles qui indiquent étudier à temps partiel ou en cours d'emploi ont été classées dans la catégorie «Temps partiel». À un deuxième niveau, afin d'analyser la diversité des étudiant-e-s à temps partiel, la catégorie «Temps partiel» a été séparée en deux groupes, sur la base des indications fournies par les personnes interrogées concernant leur activité prioritaire. Pour être classées dans la première catégorie «Temps partiel, activité rémunérée», les personnes doivent déclarer avoir exercé une activité rémunérée durant les douze derniers mois et considérer que leur activité professionnelle prend plus de place que leurs études dans leur vie. La deuxième catégorie a été nommée «Temps partiel, autres activités», car les raisons d'étudier à temps partiel sont plus diverses et moins centrées sur l'activité rémunérée au sein de cette catégorie. Celle-ci rassemble, d'une part, les étudiant-e-s qui considèrent que leurs études ont une place plus importante dans leur vie que leur activité rémunérée et, d'autre part, ceux qui indiquent étudier à temps partiel, mais ne pas exercer d'activité.

Hautes écoles

Le système suisse des hautes écoles comprend les hautes écoles universitaires HEU (universités cantonales, écoles polytechniques [EPF] et instituts universitaires [IU]), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP).

Satisfaction par rapport aux conditions d'études

La satisfaction par rapport aux conditions d'études a été mesurée à l'aide de la question «Dans quelle mesure êtes-vous actuellement satisfait de vos conditions d'études?». Les étudiant-e-s pouvaient évaluer leur situation sur une échelle allant de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («très satisfait»).

Situation financière

La situation financière a été mesurée à l'aide de la question «Avez-vous actuellement des difficultés financières?». Les étudiant-e-s pouvaient évaluer leur situation sur une échelle de 1 («aucune difficulté») à 5 («très grandes difficultés»). Les valeurs 3 à 5 ont été regroupées pour l'analyse.

Renseignements

Philipp Fischer, OFS, Section Système de formation, tél.: +41 58 463 69 59,

e-mail: philipp.fischer@bfs.admin.ch

Yassin Boughaba, OFS, Section Système de formation, tél.: +41 58 461 88 77,

e-mail: yassin.boughaba@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Les étudiant-e-s à temps partiel dans les hautes écoles suisses. Rapport thématique de l'enquête 2016 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s, numéro OFS: 1996-1600

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2018-0035

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et swissuniversities ont reçu ce communiqué trois jours avant sa publication générale pour l'accomplissement de leurs tâches.